

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 14
- qui ont pris part à la délibération : 10

Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois

Et le quinze décembre à 20 heures 30

Date de la convocation : 06/12/2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : Yves CASTAN, Fabien COVINHES, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Marie DELMAS, Vivien GUIRAUD, Viviane RAMONDENC, Nathalie RICARD, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Karine VALAT,

Absents excusés : Myriam ALINAT, Laurent BERNAT, Alain RASCOL, Marie-Lou WALIGORSKI

Nathalie RICARD a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal

N° 42-2023

Objet : Décision modificative n°1 du budget général

Vu la délibération du conseil municipal n° 16-2023 adoptant budget primitif général pour l'exercice 2023 ;
Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget général de l'exercice 2023 ;
Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative du budget général ci-après :

| BUDGET GENERAL | | | | | |
|--------------------------|-----------|----------|--|----------|----------|
| Section d'investissement | | | | | |
| Article | Opération | Chapitre | Dénomination | Dépenses | Recettes |
| 231 | 203 | 23 | Eclairage public Le Py | +10 000 | |
| 204182 | | 204 | Subv. Org. Publics divers-bâtimts et installations | + 4 000 | |
| 231 | 193 | 23 | Travaux cœur de village | -14 000 | |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget général ci-dessus

Vote des conseillers municipaux :

Exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,

Pour copie conforme

Le Maire, Patrick RIVEMALE

La secrétaire de séance, Nathalie RICARD,

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
Au représentant de l'Etat le 20/12/2023
Et de la publication le 20/12/2023
Le Maire, Patrick RIVEMALE



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET GENERAL

.....
Date de décision: 15/12/2023

Date de réception de l'accusé 20/12/2023
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20231215_42

Identifiant unique de l'acte : 012-211201546-20231215-20231215_42-BF

.....
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

Document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DOCBUDG-21120154600010-012038-DM1-2023-20122023.xml (99_BU-012-211201546-20231215-20231215_42-BF-1-1_1.xml)

Annexe : DELIB N° 42-2023_20231220124256.pdf (71_AN-012-211201546-20231215-20231215_42-BF-1-1_2.pdf)
DELIBERATION N° 42-2023